

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 17 juin 2014 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Gabriel Michaud, Don Monahan, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présentes madame Martine Baribeau, greffière et secrétaire-trésorière pour la présente séance en vertu de la résolution numéro 9464-05-14, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif.

9468-06-14 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9469-06-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour suivant soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 provenant de la correspondance et avec le retrait du point 43 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 juin 2014
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2014
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Participation de la MRC Les Moulins à la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) Lanaudois
- 7.2 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – Parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif
- 7.3 Appui à la municipalité Notre-Dame-de- Bonsecours – Demande de modification à la législation municipale
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Adoption du règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, à partir du 24 août 2014

11. Adoption du règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, à partir du 22 juin 2014
12. Adoption du règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, à partir du 24 août 2014
13. Adoption règlement numéro 114-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri-Bourassa et 40 à partir du 24 août 2014
14. Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 25 à partir du 24 août 2014
15. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 10 au 12 septembre 2014 à Victoriaville
16. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire pour la Fête nationale
17. Demande au CRT Lanaudière – Achat de neuf (9) boîtes de perception (BPA)
18. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Lecteurs de cartes à puces (LCP)
19. Impression d'horaires d'autobus et de feuillets promotionnels pour l'Éco-passe
20. Participation aux Marchés Desjardins Moulinois et autorisation à tenir un concours
21. Autorisation de signature – Entente entre la MRC les Moulins et l'entreprise Lanau-Com
22. Demande au CRT Lanaudière - Transfert de 11 boîtes de perception (BPA)
23. Publicité pour la Rentrée publiée par Le Trait-d'Union et La Revue
24. Publicité dans le cahier «Environnement» publié par La Revue
25. Contrat d'infographie – Banque de 200 heures
26. Demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de mobilier urbain
27. Laissez-passer pour les camps de jour
28. Autorisation de paiement au CIT Laurentides – Contribution au partage des coûts d'achat d'un abribus situé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis
29. Engagement temporaire d'un technicien en transport collectif au service du transport en commun
30. Création d'un poste d'agent de communication et adoption de la description de fonction
31. Engagement d'un agent de communication
32. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2013

33. Octroi du mandat - Audit externe pour les états financiers 2014-2015-2016
34. Mandat à l'entreprise Gestion Techno-Pro – Travaux occasionnels de nettoyage au terminus
35. Déclaration 2013 des activités de formation
36. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement #134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation des régimes
37. Achat de cinq (5) iPad
38. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)
39. Demande de modification des règlements généraux du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Modification aux règlements généraux
40. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents
41. Exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe
42. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour de services professionnels d'ingénierie pour l'entretien du cours d'eau Ruisseau Saint-Charles et ses affluents
43. Projets d'Hydro-Québec relativement aux corridors de transport d'énergie sur le territoire de la MRC Les Moulins - **Retiré**
44. Herbe à poux – Offre de services des Ateliers artistiques Côte à Côte
45. Dépôt du profil du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) et autorisation de paiement à la firme Horizon Multiressource inc.
46. Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement afin de se conformer au Plan métropolitain et de développement (PMAD)
47. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation Périurbaine
48. Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 140R de la MRC Les Moulins à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la CMM (en remplacement du règlement 140)
49. Demande de la Ville de Terrebonne de réviser la résolution numéro 9298-01-14 du conseil de la MRC Les Moulins
50. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-217, 1001-220, 1001-221, 1001-222, 1001-223, 1101-224 et 1001-225 de la Ville de Terrebonne
51. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1103-23 et 1103-24 de la Ville de Mascouche
52. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif (CCA) tenue le 7 mai 2014

53. Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au Discours du maire de Mascouche lors de dîner de la Chambre de commerce Les Moulins du 10 juin 2014
54. Journée fériée du 1er juillet 2014
55. Report de la séance du comité administratif du mois d'août 2014
56. Période de questions
57. Clôture de la séance

9470-06-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2014 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9471-06-14 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 4 juin 2014

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 juin 2014 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9472-06-14 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 1 008 135,68\$ pour le mois de juin 2014, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer juin 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-87 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 885,68\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9473-06-14 Liste des chèques émis au mois de mai 2014

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2014, pour un montant de 2 479 066,09\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – mai 2014* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-88 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 7 113,95\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9474-06-14 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2014* »).

ADOPTÉ

9475-06-14 Participation de la MRC Les Moulins à la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) Lanaudois

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la MRC les Moulins par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) qui se tiendra du 19 au 25 octobre 2014;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) la somme de 500,00\$ en échange d'une visibilité proportionnelle et ce, dans le cadre de la campagne de visibilité des organismes communautaires autonomes (OCA) Lanaudois qui se tiendra du 19 au 25 octobre 2014.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-89 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaires 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9476-06-14 Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif

CONSIDÉRANT QUE le parachèvement de l'autoroute 19 (A19) avec des voies réservées pour le transport collectif n'apparaît pas au *Plan québécois des infrastructures 2014-2024* déposé par le gouvernement du Québec le 4 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A440 à Laval et l'autoroute A640 à Bois-des-Filion ;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux était prévu pour 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2014, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne Nord de Montréal depuis maintenant 40 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne Nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne Nord et Laval ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne Nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'impact environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute 19 est déjà déposée au Bureau d'audiences publique sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit tenir compte de la position des élus de la Communauté dans l'établissement des projets de transport prioritaires pour le Grand Montréal ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Communauté métropolitaine de Montréal dans sa demande au gouvernement du Québec d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux.

QUE la présente résolution soit et est transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la MRC Thérèse-De Blainville et à la Table des préfets et des élus de la couronne Nord.

ADOPTÉ

9477-06-14 Appui à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Demande de modification à la législation

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil d'une municipalité régionale de comté doit être donné au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance;

CONSIDÉRANT QUE cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courriel et de messagerie ;

CONSIDÉRANT QUE, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire revoit sa législation ;

CONSIDÉRANT la transmission de la résolution de la Ville de Saint-Marc-des-Carières (MRC de Portneuf), laquelle appuie la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi, permettre aux municipalités, de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi, permettre aux municipalités, de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, à la Ville de Saint-Marc-des-Carières, à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉ

9478-06-14 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 17 juin 2014 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9479-06-14 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 3 juin 2014 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9480-06-14 Adoption du règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, à partir du 24 août 2014

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Marie-Josée Beupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-36 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 16, à partir du 24 août 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9481-06-14 Adoption du règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, à partir du 22 juin 2014

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-37 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire du circuit numéro 11, à partir du 22 juin 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption du règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, à partir du 24 août 2014

9482-06-14 Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-33 modifiant le règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les moulins, afin d'abolir le circuit numéro 35, à partir du 24 août 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9483-06-14 Adoption du règlement numéro 114-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri-Bourassa et 40 à partir du 24 août 2014

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-34 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson, Express Henri-Bourassa et 40 à partir du 24 août 2014.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9484-06-14 Résolution afin de modifier l'horaire du circuit numéro 25 à partir du 24 août 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, la MRC peut modifier l'horaire d'un circuit par résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire du circuit numéro 25 soit et est modifié comme suit :

CIRCUIT S. 25																					
		25	25	EXP	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
TERMINUS HENRI-BOURASSA NORD	DÉP.	06:15	07:15	07:21	08:15	09:15	10:15	11:15	12:10	13:10	14:15	15:15	16:10	17:10	18:10	19:05	19:05	19:05	19:05	19:05	19:05
MONTRÉAL-NORD																					
BOUL. HENRI-BOURASSA / LONDON		06:29	07:29		08:29	09:29	10:29	11:29	12:24	13:24	14:29	15:29	16:24	17:24	18:24	19:05	19:05	19:05	19:05	19:05	19:05
LAVAL																					
DE LA CONCORDE EST / VANIER		06:34	07:35		08:35	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:02	16:32	17:03	17:36	18:00	18:30	18:57	18:57	18:57
TERREBONNE																					
25 / ÎLE-ST-JEAN		06:41	07:44	07:38	08:42	09:41	10:41	11:43	12:43	13:43	14:43	15:44	16:14	16:44	17:15	17:44	18:12	18:38	19:05	19:05	19:05
TERMINUS TERREBONNE	ARR.	06:47	07:47	07:41	08:45	09:44	10:44	11:46	12:46	13:46	14:46	15:47	16:18	16:48	17:18	17:48	18:15	18:41	19:08	19:08	19:08

départ avancé de 5 minutes

ADOPTÉ

Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 10 au 12 septembre 2014 à Victoriaville

9485-06-14 CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 10 au 12 septembre à Victoriaville;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Stéphane Berthe, mesdames Anouk Racette et Odette Quevillon à assister au colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite qui aura lieu du 10 au 12 septembre à Victoriaville, au montant de 1 172,76\$, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-90 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 172,76 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Transport adapté – Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9486-06-14 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par Gabriel Michaud, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de six (6) heures de service pour la Fête nationale, pour un montant de 578,28\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-91 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 578,28\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9487-06-14 Demande au CRT Lanaudière – Achat de neuf (9) boîtes de perception (BPA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir neuf (9) boîtes de perception pour autobus (BPA);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de neuf (9) boîtes de perception (BPA), sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Lecteurs de cartes à puces

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de dix (10) lecteurs de cartes à puces (LCP);

9488-06-14

CONSIDÉRANT la facture numéro 2524, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant 9 497,30\$, incluant la TVQ, relativement à l'achat de dix (10) lecteurs de cartes à puces (LCP);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 9 497,30\$, incluant la TVQ, relativement à l'achat de dix (10) lecteurs de cartes à puces (LCP), le tout conformément à la facture numéro 2524 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-92 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 497,30\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition d'équipement autobus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9489-06-14

Impression d'horaires d'autobus et de feuillets promotionnels pour l'Éco-passe

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus et de feuillets promotionnels pour l'Éco-passe;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 21 mai 2014 de l'entreprise Pixim Solutions inc. au montant de 3 223,64\$, excluant les taxes, pour l'impression de 36 000 horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 26 mai 2014 de l'entreprise Pixim Solutions inc. au montant de 303,77\$, excluant les taxes, pour l'impression de 3 500 feuillets promotionnels pour l'Éco-passe;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 21 mai 2014 de l'entreprise Pixim Solutions inc. soit et est retenue pour l'impression de 36 000 horaires d'autobus, au montant de 3 223,64\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 3 223,64\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE la soumission datée du 26 mai 2014 de l'entreprise Pixim Solutions inc. soit et est retenue pour l'impression de 3 500 feuillets promotionnels pour l'Éco-passe, au montant de 303,77\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 303,77\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-93 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 527,41\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9490-06-14 Participation aux Marchés Desjardins Moulinois et autorisation à tenir un concours

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent une représentation aux Marchés Desjardins Moulinois les 19 et 20 juillet 2014 et les 16 et 17 août 2014 ;

CONSIDÉRANT la facture transmise à la MRC Les Moulins par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) au montant de 80,00\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent tenir un tirage sur les lieux afin de faire la promotion du transport en commun ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la représentation de la MRC Les Moulins aux Marchés Desjardins Moulinois les 19 et 20 juillet 2014 et les 16 et 17 août 2014 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre la somme de 80,00\$ à la SODAM.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la tenue d'un tirage sur les lieux des Marchés Desjardins Moulinois, les 19 et 20 juillet 2014 et les 16 et 17 août 2014, et ce, afin de faire la promotion du transport en commun.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-94 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 80,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Madame Marie-Josée Beaupré quitte la séance du conseil.

9491-06-14 Autorisation de signature – Entente entre la MRC les Moulins et l'entreprise Lanau-Com

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport à l'effet qu'il y a lieu de conclure une entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Lanau Com relativement à l'émission de la carte OPUS 2014-2015, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de service pour les personnes admissibles à la carte OPUS ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC les Moulins, une entente avec l'entreprise Lanau Com relativement à l'émission de la carte OPUS 2014-2015 incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de service pour les personnes admissibles à la carte OPUS, le tout selon les termes et modalités détaillées dans l'entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Demande au CRT Lanaudière - Transfert de 11 boîtes de perception (BPA)

9492-06-14 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer onze (11) boîtes de perception afin de les installer dans onze (11) autres autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport.

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder au transfert de onze (11) boîtes de perception afin de les installer dans onze (11) autres autobus.

ADOPTÉ

9493-06-14 Publicité pour *La Rentrée* publiée par Le Trait-d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier dans les journaux locaux une publicité concernant *La Rentrée* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier la publicité concernant *La Rentrée* dans le journal *La Revue* pour un montant total de 940,00\$, excluant les taxes, et dans le journal *Le Trait d'Union*, pour un montant total de 725,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-95 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 665,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun – Publicité, information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9494-06-14 Publicité dans le cahier «Environnement» publié par La Revue

CONSIDÉRANT QUE La Revue publiera le cahier «Environnement» à la fin du mois de juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de réserver un espace publicitaire dans ledit cahier, pour un montant de 940,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire dans le cahier «Environnement», publié par La Revue à la fin du mois de juin 2014, pour un montant de 940,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-96 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 940,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9495-06-14 Contrat d'infographie – Banque de 200 heures

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC en matière de conceptions graphiques relatives à la promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 56284, de l'entreprise CGB Communication au montant de 12 400,00\$, excluant les taxes (soit un tarif horaire de 62,00\$), pour l'achat d'une banque de 200 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission numéro 56284, de l'entreprise CGB Communication, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à l'achat d'une banque de 200 heures devant servir à la conception d'outils de communication pour la promotion du transport collectif, au tarif horaire de 62,00\$ pour les heures utilisées, jusqu'à concurrence d'un montant de 12 400,00\$, excluant les taxes, et ce, sans obligation pour la MRC d'utiliser toute la banque d'heures, le tout étant assujéti à la condition suivante :

- Pour chaque mandat de conception, l'entreprise CGB Communication devra faire une proposition du nombre d'heures requises.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation des factures et sur approbation de la directrice des transports de la MRC, au fur et à mesure de l'accomplissement des mandats.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-97 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 12 400,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9496-06-14 Demande au CRT Lanaudière de procéder à l'achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter huit (8) abribus ainsi que six (6) dalles, huit (8) bancs, dix (10) poubelles et deux (2) bollards;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de huit (8) abribus ainsi que six (6) dalles, huit (8) bancs, dix (10) poubelles et deux (2) bollards, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

Laissez-passer pour les camps de jour

9497-06-14 CONSIDÉRANT QUE les services de loisir des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement, pour la saison estivale 2014, l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services des loisir des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

ADOPTÉ

9498-06-14 Autorisation de paiement au CIT Laurentides – Contribution au partage des coûts d'achat d'un abribus situé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9022-08-13, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à contribuer à 50% du coût, après subvention, de l'abribus à être installé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 5740 transmise à la MRC Les Moulins par le CIT Laurentides au montant de 5 799,59\$, incluant les taxes, représentant la contribution de la MRC Les Moulins au partage des coûts d'achat d'un abribus situé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CIT Laurentides, la somme de 5 799,59\$, incluant les taxes, pour la contribution de la MRC Les Moulins au partage des coûts d'achat d'un abribus situé à l'angle de la Montée Gagnon et de la Côte St-Louis, conformément à la facture numéro 5740 transmise à la MRC Les Moulins par le CIT Laurentides.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-98 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 5 799,59\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition mobilier urbain* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9499-06-14 Engagement temporaire d'un technicien en transport collectif au service du transport en commun

CONSIDÉRANT les besoins du service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager temporairement un(e) technicien(ne) au transport en commun, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidature de ce poste a été publié dans les journaux locaux et affiché sur les sites internet de la MRC Les Moulins, d'Urbis, de Québec municipal, d'Emploi Québec et de Réseau d'information municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Mélanie Poirier soit et est engagée au poste de technicienne au transport collectif au service du transport en commun, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un poste temporaire de neuf (9) mois à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à l'échelon 1 de la classe 5 de la grille salariale.

ADOPTÉ

9500-06-14 Création d'un poste d'agent de communication et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'agent de communication relevant du service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonction relative audit poste;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste d'agent de communication dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste d'agent de communication, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9501-06-14 Engagement d'un agent de communication

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un agent de communication à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pier Beaulieu occupe, depuis le 5 août 2013, un poste temporaire d'agent de promotion ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Pier Beaulieu détient les compétences et répond aux exigences pour le poste d'agent de communication;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Pier Beaulieu soit et est engagée au poste d'agent de communication à compter du 3 août 2014 à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 2. Une période de probation de six (6) mois est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ

9502-06-14 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2013

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la MRC Les Moulins pour l'année 2013, soit et accepté pour dépôt.

QUE madame Marie-Claude Corbeil, soit et est autorisée à transmettre électroniquement ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) avant le 30 juin 2014.

ADOPTÉ

9503-06-14 Octroi du mandat - Audit externe pour les états financiers 2014-2015-2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de comptables (CPA) pour des services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2014-2015-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 5 juin 2014 à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 5 juin 2014 à 11h30 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

<u>Firme</u>	<u>Pointage</u>	<u>Montant</u>
Raymond Chabot Grant Thornton	26,29	52 500,00\$ excluant les taxes
Amyot Gélinas SENCRL	22,66	60 000,00\$ excluant les taxes
EPR Inc.	19,72	72 000,00\$ excluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a déposé dans le délai fixé, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour des services professionnels en comptabilité pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2014-2015-2016, pour un montant de 52 500,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Alexandre Joly, CPA, en date du 5 juin 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-99 émis par le trésorier au montant de 16 500,00\$, excluant les taxes, pour l'année 2014 poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Mandat à l'entreprise Gestion Techno-Pro – Travaux occasionnels de nettoyage au terminus

9504-06-14 CONSIDÉRANT l'offre ses services de monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 25 mai 2014, pour des travaux occasionnels de nettoyage au terminus de Terrebonne, aux montants de 574,88\$ et de 264,44\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour des travaux occasionnels de nettoyage au terminus de Terrebonne, aux montants de 574,88\$ et de 264,44\$, incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 25 mai 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque les travaux susmentionnés seront complétés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-100 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 839,32\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9505-06-14 Déclaration 2013 des activités de formation

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est assujettie à la section 1 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* ;

CONSIDÉRANT QU'un employeur assujetti à la section 1 de la loi susmentionnée doit produire, annuellement, une déclaration à l'égard de la masse salariale à l'égard de laquelle doit être calculée sa participation minimale au développement des compétences de la main-d'œuvre et à l'égard de ses dépenses de formation admissibles ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « *Déclaration des activités de formation* » de la MRC Les Moulins soit et est accepté pour dépôt.

QUE madame Marie-Claude Corbeil, soit et est autorisée à transmettre électroniquement ladite déclaration à la Commission des partenaires du marché du travail avant le 30 juin 2014.

ADOPTÉ

9506-06-14 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement #134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation des régimes

Monsieur Gabriel Michaud, donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de revoir les libellés des clauses d'indexation des régimes.

9507-06-14 Achat de cinq (5) iPad

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent, dorénavant, recevoir de façon électronique, les documents en vue des séances du conseil et de ses comités, il y avait lieu de procéder à l'achat de cinq (5) iPad ;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à l'achat desdits iPad de l'entreprise Bureau en gros, au montant de 720,20\$ chacun, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie l'achat de cinq (5) iPad par le directeur général et secrétaire-trésorier, de l'entreprise Bureau en gros, pour un montant total de 3 601,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-101 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 601,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9508-06-14 Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2014-2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-102 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9509-06-14 Demande de modification des règlements généraux du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) – Modification aux règlements généraux

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les sièges réservés aux huit (8) délégués des municipalités au conseil d'administration du CLDEM sont répartis comme : six (6) membres provenant de la Ville de Terrebonne et deux (2) membres provenant de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC Les Moulins souhaite que les sièges réservés aux (8) délégués des municipalités au conseil d'administration du CLDEM, soient répartis différemment à savoir cinq (5) délégués de la Ville de Terrebonne et trois (3) délégués de la Ville de Mascouche ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CLDEM d'amender ses règlements afin de modifier la composition de son conseil d'administration afin que les sièges réservés aux huit (8) délégués des municipalités soient dorénavant répartis comme suit : cinq (5) membres provenant de la Ville de Terrebonne et trois (3) membres provenant de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉ

9510-06-14 Octroi du mandat pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de dragage d'un tronçon du cours d'eau Roch Juteau et un de ses affluents;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à la MRC Les Moulins le 13 mai 2014, à 13h30 et ouvertes publiquement à 13h31, à savoir:

Desjardins Excavation	780 169,75\$ (excluant les taxes)
Saho construction	281 352,50\$ (excluant les taxes)
Construction Vertdure	359 730,00\$ (excluant les taxes)
Terrassement Limoges & Fils	600 552,71\$ (excluant les taxes)
Entreprises Daniel Robert Inc.	455 250,00\$ (excluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Saho Construction s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par la firme Cima+ ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur, daté du 10 juin 2014 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Saho Construction pour une somme de 281 352,50\$, excluant les taxes, pour effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, le tout conformément à la soumission signée par monsieur Dan Renaud de l'entreprise Saho Construction, en date du 13 mai 2014, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de la firme Cima+, le tout, conditionnel à l'obtention des certificats requis de la part du MDDELCC ou de toutes autres autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-103 émis par le trésorier au montant de 281 352,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9511-06-14 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9457-05-14 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Beaudoin, Hurens pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau susmentionné, et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Beaudoin, Hurens ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Lapointe, et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Beaudoin, Hurens.

ADOPTÉ

9512-06-14 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour de services professionnels d'ingénierie pour l'entretien du cours d'eau Ruisseau Saint-Charles et ses affluents

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2014-454-DEC du comité exécutif de la Ville de Terrebonne demandant à la MRC Les Moulins de procéder à un appel d'offres pour des services professionnels afin :

- de réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien des cours d'eau Ruisseau Saint-Charles et affluents (petit Coulée, grande Coulée, branches Venne et Thouin) ;
- de faire les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- de faire une estimation des travaux afin que la Ville de Terrebonne puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour les services professionnels d'ingénierie en vue de réaliser des travaux pour l'entretien du cours d'eau Ruisseau Saint-Charles et ses affluents afin d'effectuer les relevés de terrain, de réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux dudit cours d'eau, de faire les démarches auprès du MDDELCC afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de faire une estimation des travaux pour permettre à la Ville de Terrebonne de procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt en vue de rembourser la MRC pour ces travaux, de préparer les documents d'appel d'offres pour les services d'en entrepreneur et de déterminer le bassin des contribuables intéressés.

ADOPTÉ

9513-06-14 Herbe à poux – Offre de services des Ateliers artistiques Côte à Côte

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux pour une 24^e année ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 3 juin 2014, au montant de 3 600,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, datée du 3 juin 2014, au montant de 3 600,00\$, excluant les taxes, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la *Maison Côte à Côte* un montant de 3 600,00\$, excluant les taxes, et ce, conformément aux termes et modalités prévus à l'offre de service soit :

- 50% à l'acceptation de l'offre de service par le conseil de la MRC
- 50% à l'acceptation du rapport d'activités par le conseil de la MRC

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-104 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2690-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9514-06-14 Dépôt du profil du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) et autorisation de paiement à la firme Horizon Multiressource inc.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 9123-10-13 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a adopté les modalités de facturation et de paiement relativement au mandat octroyé à la firme Horizon Multiressource Inc. pour l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution susmentionnée, le 2^e versement représentant 20% du montant total du mandat est payable au dépôt du profil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Horizon Multiressource Inc. a déposé ledit profil ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 3330, datée du 17 avril 2014, transmise par la firme Horizon Multiressource Inc. au montant de 9 285,39\$, incluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 20% du montant du mandat octroyé à la firme Horizon Multiressource Inc. soit la somme de 9 285,39\$, incluant les taxes, conformément à la résolution numéro 9123-10-13 de la MRC Les Moulins et de la facture numéro 3330 transmise par ladite firme.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2014-105 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 285,39\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-415 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9515-06-14 Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement afin de se conformer au Plan métropolitain et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT QUE le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est entré en vigueur le 12 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité régionale de comté dont le territoire est compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du PMAD, adopter un règlement de concordance au PMAD ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9335-02-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 31 décembre 2014, le délai pour l'adoption de tout règlement de concordance au PMAD par le conseil de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 26 février 2014 de monsieur Sylvain Gaudreault, alors ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, autorisant une prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement de concordance au PMAD jusqu'au 31 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre susmentionnée prévoit la possibilité, si nécessaire, de formuler une deuxième demande de prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite obtenir une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins demandent au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 31 décembre 2014, le délai pour l'adoption de tout règlement de concordance au PMAD par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine :

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine.

9516-06-14

Adoption du projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97-33R-1 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 10 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 juin 2014, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier certaines dispositions et délimitations des secteurs à développement champêtre de l'aire d'affectation périurbaine;

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les ville de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-33R-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-1, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

9517-06-14 Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 140R de la MRC Les Moulins à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la CMM (en remplacement du règlement 140)

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 140R intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire 140R de la MRC Les Moulins à l'égard des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la CMM (en remplacement du règlement 140)* ».

L'objet de ce règlement est de décréter des mesures de contrôle intérimaire afin de protéger les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et remplace le règlement numéro 140.

ADOPTÉ

9518-06-14 Demande de la Ville de Terrebonne de réviser la résolution numéro 9298-01-14 du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-208 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-2014-769-DEC du comité exécutif de la Ville de Terrebonne demandant à la MRC Les Moulins de réviser sa décision prise à l'égard du règlement numéro 1001-208 par sa résolution numéro 9298-01-14 ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9298-01-14 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 21 janvier 2014 soit et est abrogée.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement de zonage numéro 1001-208 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9519-06-14 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-217, 1001-220, 1001-221, 1001-222, 1001-223, 1001-224 et 1001-225

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-217, 1001-220, 1001-221, 1001-222, 1001-223, 1001-224 et 1001-225;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1001-217, 1001-220, 1001-221, 1001-222, 1001-223, 1001-224 et 1001-225 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9520-06-14 Examen et approbation des règlements de zonage #1103-23 et #1003-24 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1103-23 et 1103-24 ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, les règlements de zonage numéros 1103-23 et 1103-24 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

9521-06-14 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif (CCA) tenue le 7 mai 2014

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 7 mai 2014, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

9522-06-14 Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la chambre de commerce Les Moulins du 10 juin 2014

CONSIDÉRANT le dîner-conférence du maire de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, tenu lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, le 10 juin 2014, au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la réservation d'une table pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, soit messieurs Réal Leclerc, Clermont Lévesque, Roger Côté, Gabriel Michaud et Don Monahan ainsi que mesdames Claire Messier, Chantal Laliberté et Martine Baribeau, afin de leur permettre d'assister au dîner-conférence du maire de Mascouche lequel a eu lieu le 10 juin 2014, au Pavillon du Grand Coteau à Mascouche pour un montant de 320,00\$, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

9523-06-14 Journée fériée du 1^{er} juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE la journée fériée au 1^{er} juillet 2014 tombe un mardi ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le congé férié du 1^{er} juillet 2014 soit devancé au lundi 30 juin 2014.

ADOPTÉ

9524-06-14 Report de la séance du comité administratif du mois d'août 2014

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance du comité administratif prévue le mercredi 13 août 2014 soit reportée au mercredi 19 août 2014, à 8h00.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune question.

9525-06-14 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Me Martine Baribeau, greffière
Secrétaire-trésorière